

Liberté Égalité Fraternité



Marseille, le 02/09/2022

Direction régionale des Finances publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône

PÔLE GESTION PUBLIQUE Division Missions Domaniales 16, Rue Borde 13357 MARSEILLE cedex 20

Mél.: drfip13.gestionpublique@dgfip.finances.gouv.fr

Affaire suivie par : Bertrand LEGROS bertrand.legros@dgfip.finances.gouv.fr

Téléphone: 06 12 82 15 97

Réf. OSE: 2022-13098-51936 / DS: 9218299

La directrice régionale des Finances publiques

à

Mairie de Saint Mitre les Remparts
9 avenue Charles de Gaulle
13920 Saint Mitre les Remparts

AVIS du DOMAINE sur la VALEUR VÉNALE

Désignation du bien : Maison individuelle en rez-de-chaussée de 95 m² de surface habitable avec garage indépendant sur un terrain de 787 m²

Adresse du bien : 6 boulevard de la fontaine du loup 13920 Saint-Mitre-les-Remparts

Valeur vénale : 299 000 euros HT (deux cent quatre vingt dix neuf mille euros), une appréciation de 10 % pouvant être acceptée

1 - SERVICE CONSULTANT

Ville de Saint Mitre les Remparts

Mme Dominique VILLEVIEILLE

Affaire suivie par :

 2 - Date de consultation
 : 30/06/2022

 Date de réception
 : 30/06/2022

 Date de visite
 : 19/07/2022

 Date de constitution du dossier "en état"
 : 19/07/2022

3 -OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE - DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ

Cession par appel à candidatures d'un terrain bâti

4 - DESCRIPTION DU BIEN

adresse: 6 boulevard de la fontaine du loup 13920 Saint-Mitre-les-Remparts

références cadastrales : Section AA N°50p

<u>descriptif du bien</u>: Maison individuelle en rez-de-chaussée de 95 m^2 de surface habitable avec garage indépendant sur un terrain de 787 m^2

Accusé de réception en préfecture 013-211300983-20230630-DEL2023-58-DE Date de télétransmission : 06/07/2023 Date de réception préfecture : 06/07/2023 1/3



Fraternité



5 - SITUATION JURIDIQUE

- nom du propriétaire : Commune de Saint-Mitre-les-Remparts

- situation d'occupation : bien évalué libre de toute occupation

6 - URBANISME ET RÉSEAUX

Zone UD: La zone UD correspond au tissu résidentiel pavillonnaire, incluse dans le secteur de mixité sociale délimité au document graphique au titre de l'article L151-15 du code de l'urbanisme.

7 - DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

La valeur vénale est déterminée par la méthode par comparaison qui consiste à fixer la valeur vénale ou locative à partir de l'étude objective des mutations de biens similaires ou se rapprochant le plus possible de l'immeuble à évaluer sur le marché immobilier local.

La valeur vénale du bien est estimée à 299 000 euros HT (deux cent quatre vingt dix neuf mille euros), une appréciation de 10 % pouvant être acceptée.

8 - DURÉE DE VALIDITÉ

12 mois

9 - OBSERVATIONS PARTICULIÈRES

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Elle n'est, au surplus, valable que pour une acquisition réalisable uniquement dans les conditions du droit privé. Une nouvelle consultation serait indispensable si la procédure d'expropriation était effectivement engagée par l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

Pour la directrice régionale des Finances publiques et par délégation, l'inspecteur des Finances publiques

Bertrand LEGROS

Accusé de réception en préfecture 013-211300983-20230630-DEL2023-58-DE Date de télétransmission : 06/07/2023 Date de réception préfecture : 06/07/2023 2/3





Liberté Égalité Fraternité